

SERVICE: CULTURE

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *- CENTRE CULTUREL DE VERVIERS, A.S.B.L. – Mesures de contrôle financier – Comptes annuels 2018 et budget 2019 - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et la Décentralisation notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 et la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative aux mesures de contrôle financier et à l'octroi des subventions ;

Vu la décision du Conseil communal des 25 février 2019 relative à la délégation du Conseil communal au Collège communal pour l'octroi de certaines subventions et la décision du 29 avril 2019 relative à la procédure de contrôle de l'utilisation des subventions ;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2019 ;

Vu la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « Centre Culturel Régional de Verviers » adoptée en séance publique du 28 avril 2008 ;

Vu l'avenant à ladite convention adopté en séance publique du 30 juin 2008 ;

Vu l'avenant à la dite convention adopté en séance publique du 14 septembre 2015 ;

Attendu que l'ASBL a transmis, en date du 27 juin 2019, les comptes annuels 2018 et le budget 2019, approuvés par l'Assemblée générale du 11 mars 2019 ;

Vu la décision du Collège communal du 8 octobre 2019 prenant acte desdits comptes ainsi que du rapport du Service des Finances du 12 septembre 2019 sur le contrôle de l'utilisation de la subvention ;

Vu la subvention de 411.179,45 € sous la forme de subside en argent à charge du budget ordinaire 2019 de la Ville ;

Vu l'avis favorable émis par la Section de M. CHEFNEUX, Echevin, en sa séance du 11 octobre 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

APPROUVE

Les comptes annuels 2018 (résultat - 15.565 €) et le budget 2019 (résultat – 64.856 €) de l'ASBL « Centre Culturel de Verviers »

ATTESTE

qu'à l'issue des contrôles effectués sur base des documents comptables, la subvention a été utilisée aux fins en vue de laquelle elle a été octroyée (article L3331-7 § 1er du CDLD).

La présente délibération sera transmise, pour information, à l'A.S.B.L. « Centre Culturel de Verviers » et au Service des Finances.

PROJET soumis au Conseil communal